

Baccalauréat Professionnel

Vente en Animalerie

Site de Saint Genest Malifaux



Objectifs

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien-conseil vente en animalerie" est employé dans les entreprises ou établissements spécialisés dans la distribution d'animaux de compagnie, d'aliments, de produits et d'accessoires spécifiques à l'animalerie.

Il veille au respect de l'ensemble de la réglementation relative à la protection des animaux. Il utilise les documents administratifs (registres, autorisations...) correspondants à la détention, l'entretien et la vente des animaux, il établit et entretient les relations nécessaires avec les administrations. Il respecte également la réglementation relative à la protection du consommateur et au respect de l'environnement et s'adapte à son évolution rapide.

Organisation de la formation

La formation préparant le Baccalauréat Professionnel « technicien conseil vente en animalerie » a une durée de 3 ans.

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'établissement dispose de l'habilitation autorisant la mise en place du contrôle en cours de formation (contrôle continu 50%, examen terminal 50%).

Les stages

22 semaines sur les 3 années de formation

Contenu de la formation

Les élèves en classe de 2nde professionnelle préparent le Brevet d'Etudes Professionnelles Conseil Vente « produits d'animalerie ». Le certificat est délivré au cours de la classe de 1^{ère}.

Modules d'enseignements généraux

- x MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.
- x MG2 : Anglais et culture étrangère.
- x MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.
- x MG4 : Culture scientifique et technologique.

Modules d'enseignements professionnels

- x Mercatique
 - x Connaissance de l'animal
 - x L'entreprise dans son environnement
 - x Gestion commerciale d'un espace de vente Techniques de vente en animalerie
 - x Cadre juridique de la vente d'animaux en animalerie
 - x Techniques animalières
-
- x Module d'Adaptation Professionnelle : conduire un événement commercial
 - x Pratiques professionnelles liées aux produits d'animalerie

Conditions d'admission

Après une classe de 3ème, l'admission est prononcée en classe de seconde professionnelle (1ère année) dans le cadre des procédures d'affectations académiques (affelnet). L'établissement souhaite recevoir les candidats au cours d'un entretien d'information (à partir du mois de mars),

Contact

Bernard MALLET

Directeur-adjoint

04 77 97 72 00

www.lyceeprecieux.educagri.fr